



# à propos ...

Actualité, projets, vie locale ...

N°1 / juin 2008

Lettre d'informations de la municipalité d'Attainville

## ■ *Le mot du Maire*

En 90 jours on ne refait pas le monde mais on redécouvre son village ; les mains se tendent, les sourires se décrispent et les bonnes volontés se manifestent. Nous prenons la bonne direction d'un village plus humain !

Pour renforcer les liens qui se tissent, nous souhaitons vous informer régulièrement de l'activité de l'équipe municipale et des faits marquants qui rythment la vie de notre village.

A cette fin, nous mettons en place cette lettre d'informations : « **à propos ...** ». Elle va permettre, sans coût supplémentaire, de renforcer nos moyens de communication (internet [www.attainville.fr](http://www.attainville.fr), bulletin municipal, réunion publique ...) et d'assurer une information régulière auprès de tous les Attainvillois.

Je souhaite également vous entendre et répondre à vos interrogations. Pour cela, je vous rappelle qu'en complément du site internet ([www.attainville.fr](http://www.attainville.fr) - rubrique : Nous contacter), une « **boîte à questions** » est à votre disposition en Mairie.

Bonnes vacances à tous

Votre Maire

Dominique DE SUTTER

## ■ *L'activité de l'équipe municipale*

### ■ Budget

Le conseil municipal a voté le 11 avril dernier le budget 2008. Il s'agit d'un budget « technique » visant simplement à permettre la continuité du fonctionnement de la commune et à assurer la poursuite des opérations d'investissement lancées avant les élections.

Ce qu'il faut retenir :

En terme de fiscalité les taux des différentes taxes (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation, taxe professionnelle), ainsi que celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été reconduits à l'identique.

Ce budget sera révisé en septembre ou octobre afin de prendre en compte les dépenses de remise à niveau d'un certain nombre d'équipements communaux et d'intégrer les premières orientations politiques du conseil municipal.

## ▪ Centre de loisirs

L'examen attentif du dossier de construction de ce centre a mis en évidence un certain nombre de points impliquant une remise à plat du projet.

Actuellement, en concertation avec les parents d'élèves, le personnel du centre de loisirs et avec l'avis des enseignants nous travaillons pour rendre le projet plus conforme aux attentes de ses utilisateurs. Une rencontre récente avec l'architecte nous permet de penser que sa réalisation est possible dans un délai de temps raisonnable malgré les modifications importantes que nous lui apportons.

Pour cet été, le résultat de la collaboration avec la ville de Moisselles va permettre aux enfants du centre de loisirs de faire davantage de sorties grâce à la mise en commun des cars, ils vont pouvoir vivre pleinement un temps de vacances.

## ▪ Transport scolaire

La demande des parents d'élèves, relayée par l'équipe municipale a été satisfaite. Le Conseil Général et le STIF autorisent et subventionnent un transport scolaire dédié en direction du nouveau collège d'Ezanville. Le transport actuel emmenant les élèves à Montsourt sera maintenu pour un an pour les élèves du LEP et pour les élèves de troisième ayant choisi de terminer leur scolarité dans leur établissement d'origine. Ce service sera assuré dans des conditions financières équivalentes à celle de l'année dernière. Une information et un coupon réponse sont à disposition en Mairie et sur internet pour connaître le souhait de chaque famille.

## ▪ Rentrée scolaire 2008/9

Les jours et heures de rentrée pour le nouveau collège d'Ezanville sont consultables en Mairie et sur le site [www.atainville.fr](http://www.atainville.fr)

## ▪ Réfection du gymnase

Certains travaux d'entretien et de mise aux normes du gymnase seront entrepris d'ici la fin de l'année, pour la grande satisfaction des sportifs.

## ▪ *La vie locale*

### ▪ Kermesse de l'école

☞ Vous êtes tous invités à la kermesse du 21 Juin organisée par les parents d'élèves et le centre de loisirs, dans la cour de l'école

### ▪ Fête de l'été

☞ Tous ensemble faisons la fête le 21 juin prochain à partir de 20 heures place de l'Eglise  
Bal (animé par Chris Joly) - Feu de la Saint Jean (à partir de 23h) - Barbecue / Buvette (avec participation)

### ▪ Feu d'artifice du 14 juillet

☞ Le 14 juillet au soir (comme les années précédentes) devant la salle polyvalente  
A cette occasion, un méchoui vous sera proposé par le Comité des Fêtes

### ▪ Exposition dernier trimestre 2008

☞ Les « artistes amateurs » d'Attainville, pourront exposer leurs œuvres (peinture, sculpture, photos, bijoux, poterie etc.) et sont invités dès à présent à s'inscrire au secrétariat de la mairie

## ▪ **Vie des associations**

☞ Notre municipalité souhaite dynamiser le tissu associatif de la commune. Dans cet objectif tous les projets seront bienvenus, en particulier ceux à destination de la jeunesse

## ▪ *Le social*

### ▪ **Permanence juridique** (à l'essai pour 3 mois)

Maître Flavie BOTTI, avocate à la cour d'appel de Paris assurera une permanence en Mairie à partir de Septembre, tous les 3èmes samedis de chaque mois de 9h30 à 11h30.

## ▪ *La qualité de vie*

### ▪ **Environnement**

CET FAYOLLE : Comme convenu, les travaux de fermeture du casier qui fut à l'origine de tous nos soucis sont en cours. Ces travaux peuvent encore être source d'odeurs et nous maintenons une surveillance de leur mise en œuvre. Mais le maintien de l'activité du CET sur un prochain casier, même éloigné, reste une préoccupation majeure du fait des risques de nuisances et d'effets sur la santé. Nous ne l'acceptons pas et nous ne manquerons pas de faire appel au soutien de tous selon les actions que nous aurons à entreprendre.

Par ailleurs, des échanges sont actuellement en cours pour obtenir la remise en conformité du merlon du chemin rural n° 15 dit « des Fonds ».

### ▪ **Traitement des Déchets**

Du fait des contrats en cours, la collecte et le traitement des déchets restent établis selon les modes actuels. Un nouveau document, disponible en mairie mais aussi sur Internet en précise le fonctionnement. Nous rappelons que les gravats et déchets de petits chantiers sont à déposer par vos soins en déchetterie. Nous mettrons en place de nouvelles solutions notamment pour les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, insecticides....)

### ▪ **Espaces verts**

Ils sont en cours de réhabilitation. Et, éviter de les souiller constituerait un changement d'habitudes utile et agréable pour tous et une marque de respect pour le travail qui y est fait et pour les autres habitants et leurs enfants.

### ▪ **Circulation automobile, Stationnement**

Dans l'attente d'infrastructures adaptées, respecter et faire respecter les panneaux de circulation et les marquages au sol (*en particulier Av des Chardonnerets, rue des Fauvettes*), c'est faciliter la circulation et favoriser la sécurité.

Il y va de la vie de chacun et de celle de nos enfants en particulier.

### ▪ **Réglementation municipale**

Pour nous permettre de vivre en bonne harmonie, des règles ont été établies depuis de nombreuses années. Pour vous faciliter l'application de ces dernières, nous vous adressons ci-après un « petit mémo ».

# Petit mémo

## ▪Travaux de jardinage et bricolage bruyants

Nous vous rappelons que les horaires relatifs aux travaux de bricolage ou de jardinage sont réglementés par l'article 10 de l'arrêté préfectoral, en date du 16 juillet 2003, qui dit :

« les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- ⇒ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ⇒ Les samedis de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 16h00 à 19h00

## ▪Tri et collecte des déchets

CLASSIFICATION	CONDITIONNEMENT	JOURS DE COLLECTE
Ordures ménagères	Poubelles ou sacs	Mercredi – samedi (y compris jours fériés incluant le 1 <sup>er</sup> mai)
Tontes de gazon Petites branches	Sacs	Mercredi – samedi (y compris jours fériés incluant le 1 <sup>er</sup> mai)
Branches et autres grandes tailles	En fagots (2 mètres maxi)	Lundi (mardi si lundi férié)
Papiers et cartons	Ecrasés et ficelés	1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois (si férié semaine suivante)
Verres	Conteneurs	1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois (si férié semaine suivante)
Encombrants	<b>A EXCLURE</b> Gravats*, laine de verre*, résidus de travaux*, pots de peinture, solvants, bidons souillés, batterie, pneumatiques, déchets verts ...	1 <sup>er</sup> jeudi de chaque mois (y compris jours fériés incluant le 1 <sup>er</sup> mai)

**Par mesure d'hygiène, d'esthétique et de respect de l'environnement, nous vous demandons de déposer vos déchets (ordures ménagères encombrants ...) la veille du ramassage à partir de 20h00**

**\*Ces déchets doivent être IMPÉRATIVEMENT déposés par vos soins en déchetterie de Viarmes tel : 01 34 70 05 60 (service payant)**